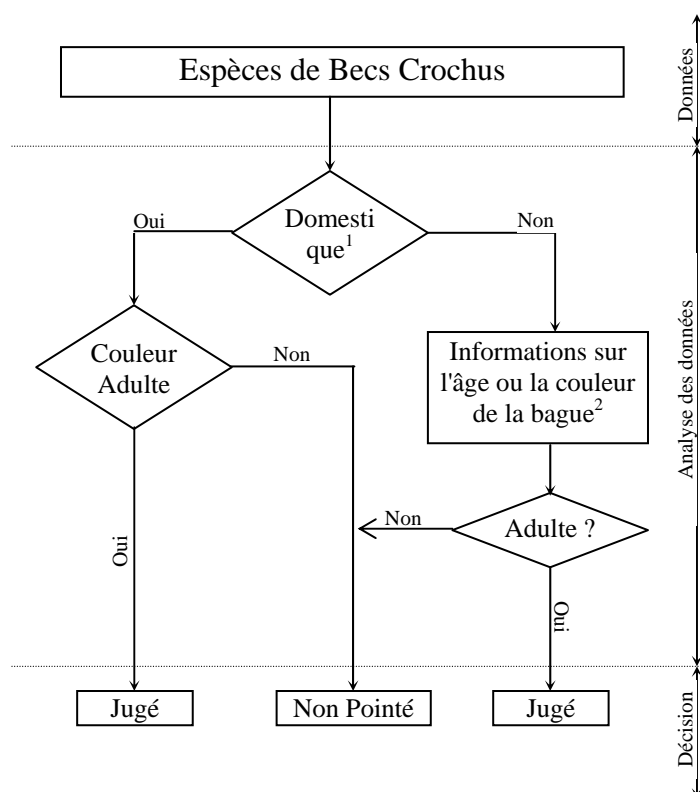


Commission Nationale des Juges de France

N° Circulaire	Alpha	N° Circulaire Précédent	Sans
----------------------	--------------	--------------------------------	-------------

Source	Décision de la Section Becs Crochus lors de sa réunion du 28/09/2003 à Palaiseau
Motif	Harmonisation de jugement sur les oiseaux immatures



OBJECTIF

A partir du logigramme de gauche, la Section Becs Crochus vise comme objectif de vérifier une logique qui permettra à terme à tous ses membres de prendre une décision commune et cohérente sur le jugement des oiseaux en couleur et non en couleur.

Actuellement, les jugements des oiseaux immatures reposent plus sur des décisions personnelles que sur une décision de la Section. Il en résulte un manque d'harmonisation entre nous, frustrant pour les éleveurs et pénalisant pour notre crédibilité.

La Section invite ses membres à se reporter au logigramme proposé pour une phase de test en 2005. Les résultats obtenus devront aboutir à finaliser la procédure adoptée pour une application en 2006.

1. Liste des espèces domestiques à définir

2. Nécessité d'obtenir l'information. Deux possibilités :

- a. L'âge du sujet est fourni par l'éleveur sur sa feuille d'engagement et communiquée par les organisateurs du concours. Ce qui impose une demande auprès de l'UOF pour valider cette procédure.
- b. La bague de couleur est un signe de reconnaissance acceptée par la CNJF. Ce qui est intrinsèquement déjà le cas.

Distribution directe	Membres de la Section Becs Crochus
Communication	Sans

Date	Version Circulaire	Rédacteur	Auteur	Superviseur
08/09/2005	---	Jean Marc FLEURIER	Section Becs Crochus	Jean BESCOND